

## **Non aux Territoires éducatifs ruraux dans le Bas-Rhin !** **Territorialisation + Contractualisation = Privatisation de** **l'école de la République !**

**Décidément, l'Etat a décidé de s'attaquer aussi à l'école en milieu rural !**

L'administration a informé 3 secteurs de collège de notre département du Bas-Rhin (Secteur de Woerth, Secteurs Diemeringen-Drulingen-Sarre-Union et secteur de Lauterbourg-Seltz) que le Ministère les avait retenus comme nouveaux « **Territoires Educatifs Ruraux** » dans le cadre du plan interministériel "France ruralité".

*Ainsi, les 3 projets visent à « renforcer les prises en charge pédagogiques des enfants et des jeunes, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire, en construisant des solutions appuyées sur une stratégie territoriale ambitieuse et partagée »*

On connaît l'appétence du ministère à faire des secteurs ruraux un laboratoire d'expérimentations. Cela n'est jamais passé par la valorisation de ce que l'école rurale réussissait et qui aurait été susceptible d'être étendu. Un nouveau dispositif qui n'est pas sans rappeler les rapprochements écoles-collège et les créations de cités scolaires expérimentés dans certaines conventions ruralité.

**Avec les TER, de quoi parlons-nous ?** Est-ce que les TER vont permettre aux personnels d'avoir des moyens complémentaires ? Il semble que là encore la réponse sera locale, au bon vouloir et à la possibilité de dégager des moyens locaux, collège par collège, école par école, etc...

Dans le dossier de presse, il est indiqué que « *Dans le cadre d'une démarche contractuelle entre l'État et les collectivités territoriales, les Territoires éducatifs ruraux traduiront de manière concrète la participation de l'École au projet d'aménagement et de développement des territoires.* »

**Raisonner ainsi revient à marcher sur la tête...** Est-ce le rôle de l'École de contribuer à l'aménagement du territoire ?

Ne serait-ce pas plutôt le rôle de l'État et des collectivités territoriales, par l'aménagement du territoire, que de rendre l'école accessible partout ? Et ceci dans le seul but de permettre au Service public d'Education qu'est l'École de remplir ainsi son véritable rôle, celui d'enseigner ?

La fuite en avant des responsabilités de l'Etat est du même niveau que lorsqu'une entreprise décide de fermer ou de délocaliser, entraînant ainsi de lourdes conséquences dans tout le département et toute la région.

Pendant que le ministre, les recteurs et les inspecteurs d'académies ferment des classes à tour de bras et fusionnent des écoles en zone rurale, ils mettent en place des dispositifs visant à encourager l'ingérence des élus locaux dans l'Ecole publique en généralisant la confusion entre les activités scolaires et périscolaires.

Certains IEN ajoutent même dans leur communication en direction des écoles : « ... la mise en place d'un projet éducatif sur le territoire ... sera développé en partenariat avec la communauté de communes et les autres acteurs du territoire (association...) afin de répondre à des besoins éducatifs spécifiques du secteur (éloignement culturel, épanouissement des enfants, niveau de réussite et d'ambition scolaire...) et ...permettra de renforcer les liens entre tous les acteurs concernés pour améliorer ce qui touche à l'éducatif au sens large (école, culture, sport, santé...). »

Et pour convaincre les plus rétifs : « Des moyens financiers seront également alloués pour développer des actions. »

**D'un côté, le ministre de l'Education Nationale continue la saignée dans les écoles rurales, et de l'autre il met en place des projets éducatifs de territoire (PEdT) puissance 10 !**

Suppressions de postes, territorialisation de l'Ecole Publique, expérimentations visant à avancer vers une fusion des corps enseignants du 1er et du 2nd degré... décidément, ces « **Territoires Educatifs Ruraux** » sont bel et bien mis en place pour accentuer la politique d'austérité et de déréglementation en œuvre depuis de trop nombreuses années avec pour objectif final l'éclatement du caractère national de l'école !

**De qui se moque-t-on ? Pour l'école de la République, il n'y a plus d'argent mais pour les Territoires Educatifs Ruraux, les fonds seraient au rendez-vous !**

Le **Snudi-FO** ne laissera pas faire et rappelle ses revendications :

- L'abandon du dispositif des « Territoires Educatifs Ruraux » !
- La stricte séparation entre le scolaire et le périscolaire !
- La création de toutes les classes nécessaires et l'annulation des fermetures de classes, notamment en milieu rural !
- L'arrêt des fusions d'écoles !

Depuis la création des conseils d'école en 1977 jusqu'à aujourd'hui, les personnels n'ont eu de cesse de résister aux contre-réformes visant à territorialiser l'école et la livrer aux groupes de pression locaux.

Avec le soutien de **FO**, ils ont démontré qu'ils savaient déjouer les pièges de la « **cogestion** » et de la « **participation** » et rester unis pour leurs revendications, leur statut national et leur liberté pédagogique.

A l'invitation des IEN de vous faire participer au délabrement de l'école publique, le **Snudi-FO** vous conseille de ne pas répondre mais de vous réunir avec nos représentants pour discuter de la situation et de la résistance à mettre en place face à ce nouveau dispositif !

Le **Snudi-FO** revendique l'abrogation de tous les textes de lois et décrets ayant institué et renforcé les attributions des conseils d'école et des conseils d'administration,

l'abandon de la loi Rilhac et de ses décrets d'application, ainsi que toutes les mesures visant à mettre les personnels sous tutelle.

Le **Snudi-FO** se met à votre disposition pour organiser des RIS, stages, réunions publiques dans votre secteur pour construire la mobilisation et sauver l'école de la République !

**Sauvons l'école, mobilisons-nous !**

**Contact** : 06 31 08 76 78 ou [snudi.fo67@orange.fr](mailto:snudi.fo67@orange.fr)